AR Prefecture

082-268201050-20241209-DELIB13

Reçu le 11/12/2024 Publié le 11/12/2024

> ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN ----

Mairie 82130 LAFRANCAISE

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n ° 13

Objet : Tarif repas crèches intercommunales

Date de convocation

3 décembre 2024

Date d'affichage

3 décembre

Nombre de membres en exercice :

17

Nombre de présents : 10

Nombre de votants :

12

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre Le 9 décembre à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents: M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, M. Jean-Pierre ANGLAS, Mme Pauline SEILHAN, Mme Emmanuelle ANTICH, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, membres en exercice.

Procurations:

Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX.

Mme Anne BENAICHE a donné procuration à Mme Emmanuelle ANTICH

Absents Excusés: Mme Christine VANCAUTER, M. Pierrick THOMAS, Mme Nicole ROUMAT, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Mme Véronique PATERNE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le président propose de fixer à compter du 1^{er} janvier 2025 le tarif « Menu pour les tous petits » des crèches intercommunales comme suit :

1,30 € HT le repas « pour les tous petits » pour les enfants des crèches intercommunales.

Ce tarif vient compléter la grille tarifaire adoptée au précédent Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

APPROUVE le tarif ci-dessus à l'unanimité.

-ADOPTEE-

Le Président

LE PRÉSIDENT

T. DELBREIL

La Secrétaire

V. PATERNE